

L'ASSURANCE CONSTRUCTION DE A à Z

INTERVENANT

Nadia OTMANE TELBA
Avocate au Barreau de Versailles

PRE-REQUIS

Connaissances de base dans la
mention de spécialisation concernée

NIVEAU

2

TARIF

120 €

IMPORTANT

L'EDA GUYANE est engagée
dans une démarche d'égalité
des chances. Merci de nous
contacter par mail si vous
avez besoin d'un accompagnement.



DATE

02 et 09 avril 2025, de 13h00 à 16h00

OBJECTIFS

Repérer les différents régimes de responsabilité en
assurance construction.
Identifier les garanties d'assurance et comprendre leur
mise en jeu.
Se mettre à jour des évolutions jurisprudentielles en
assurance décennale et assurance dommages-ouvrage.

METHODES MOBILISEES

- A) Introduction et repères historiques
- B) Organisation et fonctionnement du marché
- C) Assurance construction et droit de l'Union
européenne : les contrats LPS
- D) Dispositions communes aux deux assurances
obligatoires
 1. La double obligation d'assurance.
 2. Sanctions et rôle du Bureau central de tarification (BCT)
 3. La notion d'ouvrage, les éléments composant l'ouvrage
: évolutions jurisprudentielles.
 4. La réception : fondamentaux et développements
jurisprudentiels.
- E) Dispositions relatives à l'assurance de responsabilité
décennale
 1. Qui sont les assujettis
 2. Mise en œuvre de la garantie dans le temps
 3. Quels sont les dommages garantis ?
 4. Questions autour du droit des assurances : Secteur
d'activité garanti, notion d'aggravation du risque, risque
non déclaré.
 5. Exclusions/déchéance /plafond de garantie
 6. Franchise
- F) Dispositions relatives à l'assurance dommages-ouvrage
 1. Quand la DO est-elle obligatoire ?
 2. Quels recours en l'absence de DO.
 3. La déclaration de sinistre à l'assureur, à l'agent, au
courtier.
 4. Contenu de la DS.

5. La mise en demeure de la garantie DO par le bénéficiaire des garanties
6. Les délais d'instruction de la déclaration de sinistre.
7. Assignation en référé-expertise.
8. Les opérations d'expertise.
9. Assignation au fond après dépôt du rapport d'expertise/prescription
10. Affectation de l'indemnité et éventuelle répétition de l'indu

MODALITES D'EVALUATION

Questions / cas concrets pendant la formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Intervention orale et interactive associant aspects théoriques et pratiques.

Transmission d'un support pédagogique.

